

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 décembre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-12-1181 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 décembre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 novembre 2014
3. **Période de questions**
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.1 Tourisme Montérégie / Adhésion 2015
 - 4.2 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés / Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière 2015
 - 4.4 Appui à la Ville de Saint-Lazare / Ministre de la Sécurité publique / Cartographie des zones à risque de glissement de terrain
 - 4.9 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière et adhésion pour l'année 2015
 - 4.11 Maison Trestler / Stabilisation des berges / Lot 4 438 498 / Aide financière
 - 4.13 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Registre des déclarations des élus
 - 5.2 Toponymie / Adresses / Rue Louise-Josephte / Modification de la résolution 14-09-842
 - 5.3 Toponymie / Désignation et ajout à la liste officielle / Parc Ravel / Lot 4 421 976
 - 5.4 Toponymie / Désignation et ajout à la liste officielle / Parc de Champagne / Lot 2 580 908
 - 5.5 PIIA / Rue Meloche / Camping Havre du Lac / Lots 1 546 779 et 1 547 133 / Zone H1-839 / CCU n° 13-09-156 / Abrogation de la résolution 13-10-1035

- 5.6 Règlement hors cour / Réclamation / Chute d'une branche d'arbre / Avenue Rodolphe
- 5.7 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1431-02 / Services municipaux / Rue Henry-Ford / Modification de la clause de taxation
- 5.8 Bail / Agence métropolitaine de transport / Stationnement temporaire / Partie du lot 4 874 620 / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 novembre 2014
- 6.2 Assurances générales 2015
- 6.3 Procès-verbal de correction / Résolution 14-11-1149 / Émission d'obligations / Résolution d'adjudication
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1605-01 / Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation du MAMOT

7. Ressources humaines

- 7.1 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste / Greffière adjointe
- 7.2 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine en traitement de l'eau potable / Abrogation de la résolution 14-10-948
- 7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.4 Service de sécurité incendie / Démission / Lieutenant
- 7.5 Service des travaux publics / Nomination temporaire / Contremaître – Bâtiments et mécanique
- 7.6 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis taxation/perception
- 7.7 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants de patinoire
- 7.8 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Étudiant surveillant de patinoire
- 7.9 Lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 / Heures rémunérées dans le cadre de certaines activités de formation / Autorisation de signature
- 7.10 Lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 / Modification à la modalité de paiement du congé annuel en cas d'absence du salarié / Autorisation de signature
- 7.11 Direction générale / Contrat de travail / Directeur général / Autorisation de signature
- 7.12 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 9 septembre 2014
- 7.13 Lettre d'entente n° 3 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Vaudreuil-Dorion / Changement du nombre d'équipes de pompiers aux casernes 11, 12 et 13 ainsi que les modifications aux modalités d'appels des équipes / Autorisation de signature
- 7.14 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 17 septembre 2014
- 7.16 Service des travaux publics / Ajustement salarial / Poste d'horticulteur
- 7.17 Service des travaux publics / Attribution de poste / Horticultrice

8. Communications

9. Informatique et géomatique

9.1 Renouvellement / Contrat de soutien aux logiciels et progiciels pour l'année 2015 / Acceo Solutions inc.

10. Arts et culture

10.1 Appel de projets en médiation culturelle 2014 / Dernière tranche d'activités culturelles

11. Loisirs et vie communautaire

11.1 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Frais d'inscription 2014 / Remboursement

11.2 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale / Aide financière

11.3 Les repas partagés de Vaudreuil-Dorion / 20^e anniversaire / Aide financière

11.4 Club de gymnastique Gymini / Compétition provinciale / Aide financière

11.5 Club de triathlon Tri-O-Lacs / Frais d'inscription 2014 / Remboursement

11.6 Bail / Club de soccer FC Trois-Lacs / Édifice « Le 190 Saint-Charles »

11.7 Bail / Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges / Édifice « Le 190 Saint-Charles »

12. Protection publique

13. Travaux publics

13.1 Circulation / Levée de la limite de stationnement / Rue Saint-Michel

13.3 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue René-Lévesque

13.4 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Sylvio-Mantha

13.5 Procès-verbal de correction / Résolution 14-11-1157 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-42 / Fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence

13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-42 / Fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence

13.7 Circulation / Ajout d'une voie de circulation / Avenue Ranger

14. Eaux

14.1 Assurance chantier temporaire / Station d'épuration / Autorisation de paiement

14.2 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Autorisation de signature

14.3 Assurance / MMQ / Bâtiment de la station d'épuration / Autorisation de retrait de couverture

15. Services techniques

15.2 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-34 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique

15.3 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685

15.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691

15.5 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Règlement n° 1674

- 15.6 Ordres de changement n^{os} 1, 2 et 3 / Appel d'offres n^o 401-110-14-R1675.2 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley / Règlement n^o 1675
- 15.7 Ordre de changement n^o 2 / Appel d'offres n^o 401-110-12-25 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive

16. Urbanisme

- 16.1 PIIA / 600, avenue Saint-Charles / Rénovation des façades / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n^o 14-10-160
- 16.2 PIIA / 600, avenue Saint-Charles / Remplacement des enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n^o 14-10-161
- 16.3 Dérogation mineure / 600, avenue Saint-Charles / Enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n^o 14-10-162
- 16.4 Dérogation mineure / 450, rue Pilon / Piscine hors terre / Lot 2 437 439 / Zone H1-232 / CCU n^o 14-04-56 / Abrogation de la résolution 14-05-487
- 16.5 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2015 à décembre 2016 / Démission d'un membre / Modification de la résolution 14-11-1117
- 16.8 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 18 novembre 2014
- 16.9 PIIA / 127, rue Dumont / Rénovation des façades extérieures / Proposition de nouveaux matériaux et couleurs / Rénovation intérieure / Lot 1 545 929 / Zone C2-707 / CCU n^o 14-11-174
- 16.10 PIIA / 3052, boulevard de la Gare / Aménagement d'une terrasse pour restaurant / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n^o 14-11-175
- 16.11 PIIA / 3052, boulevard de la Gare / Modification des couleurs extérieures / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n^o 14-11-176
- 16.12 PIIA / 3052, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes sur mur / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n^o 14-11-177
- 16.13 Dérogation mineure / 3052, boulevard de la Gare / Enseigne à plat sur mur arrière / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n^o 14-11-178
- 16.14 PIIA / 125, avenue Saint-Charles / Rénovation des façades / Lot 1 546 386 / Zone C2-531 / CCU n^o 14-11-179
- 16.15 Modification au Règlement de zonage n^o 1275 / Rue Joseph-Carrier / Usages commerce de gros et entreposage / Lot 3 401 837 / Zone I1-131 / CCU n^o 14-11-180
- 16.16 PIIA / Boulevard de la Gare / Modification du projet intégré (groupes C et D) / Lots 4 847 495 et 5 220 947 / Zone H3-358 / CCU n^o 14-11-181
- 16.17 PIIA / Boulevard de la Gare / Modification de l'architecture du projet résidentiel « Les Condos de la Gare » / Lots 4 847 495 et 5 220 947 / Zone H3-358 / CCU n^o 14-11-182
- 16.18 PIIA / 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Rénovation de la façade / Lot 4 335 829 / Zone C3-302 / CCU n^o 14-11-183
- 16.19 PIIA / 493, boulevard Harwood, local 120 / Installation d'une enseigne / Lot 1 544 687 / Zone C3-732 / CCU n^o 14-11-184
- 16.20 PIIA / 132, route De Lotbinière / Installation d'une enseigne / Lot 1 545 780 / Zone C2-721 / CCU n^o 14-11-185
- 16.21 Dérogation mineure / 2685, rue des Amaryllis / Ouvertures dans un mur latéral résidentiel / Lot 3 634 680 / Zone H1-431 / CCU n^o 14-11-186
- 16.22 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Enseignes directionnelles / Lot 5 034 493 / Zone I1-207 / CCU n^o 14-11-187
- 16.24 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Cession de terrains pour fins de parcs et espaces naturels

17. Environnement

- 17.2 Prix Hubert-Reeves / Lauréats 2014

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1273-07 / Lotissement / Modification / Opérations cadastrales / Exclusions / Paiement et cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1586-02 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1697 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2015
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1698 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2015
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1275-220 / Voie de circulation sous forme de ponceau / Zone inondable / Lot 2 437 662 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et le chemin Dumberry
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-220 / Voie de circulation sous forme de ponceau / Zone inondable / Lot 2 437 662 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et le chemin Dumberry
- 18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1271-02 / Comité consultatif d'urbanisme / Modification / Article 7 / Remplacement des membres

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-12-1182 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

14-12-1183 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

M^{me} Sandra Gray de Chez Sandra Chalet & Spa dépose une pétition visant la modification de l'article 1.6.5.1 du Règlement de zonage n° 1275, laquelle présente 364 signatures de résidents des régions suivantes : Vaudreuil-Soulanges, Montérégie, Montréal et ses banlieues, Ontario Est, Nouveau-Brunswick et États-Unis.

14-12-1184 Tourisme Montérégie / Adhésion 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2015 dans la catégorie organisme municipal, et ce, au coût de 410 \$, taxes applicables non comprises.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-12-1185 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés /
Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière 2015**

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés à l'égard d'une contribution financière de la Ville pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière ne dépassant pas 1 000 \$, incluant les taxes applicables, soit versée au Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

QUE cette somme sera versée sur présentation de pièces justificatives de services professionnels de vétérinaire.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-12-1186 Appui à la Ville de Saint-Lazare / Ministre de la Sécurité publique /
Cartographie des zones à risque de glissement de terrain**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Saint-Lazare demande à la ministre de la Sécurité publique, M^{me} Lise Thériault, de maintenir et de prioriser l'échéancier entendu pour la cartographie et le cadre normatif des zones à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que la cartographie et le cadre normatif des zones à risque de glissement de terrain constituent des outils importants en matière de gestion des risques de glissement de terrain, lesquels se doivent d'être intégrés et adaptés aux particularités territoriales;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de santé, de sécurité et de bien-être publics, les municipalités régionales de comté (MRC) doivent déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent assurer la mise en œuvre de cette détermination en appliquant leur plan et leurs règlements d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lazare souhaite obtenir l'appui d'autres organisations municipales de la région;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'APPUYER la Ville de Saint-Lazare dans sa démarche auprès de la ministre de la Sécurité publique visant à maintenir et prioriser l'échéancier entendu pour cartographier les zones à risque de glissement de terrain;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, M^{me} Lise Thériault, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1187 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière et adhésion pour l'année 2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent afin de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population;

CONSIDÉRANT la demande pour l'adhésion de la Ville au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 724,52 \$ représentant 0,02 \$ par citoyen pour une population de 36 226 habitants soit versé au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la continuation du service aux citoyens;

ET QUE la Ville confirme son adhésion au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2015, et ce, au coût de 100 \$;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2015.

« ADOPTÉE »

14-12-1188 Maison Trestler / Stabilisation des berges / Lot 4 438 498 / Aide financière

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de stabilisation des berges sur le lot 4 438 498;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie n° OSPR-VD029 transmis à la Maison Trestler par la firme CDGU en date du 12 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant ne dépassant pas 4 490 \$, taxes applicables non comprises, soit versé à la Maison Trestler à titre d'aide financière pour le paiement des services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre des travaux de stabilisation des berges, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1189 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2015, et ce, au coût de 33 084,36 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1190 **Registre des déclarations des élus**

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1676 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

14-12-1191 **Toponymie / Adresses / Rue Louise-Josephpte / Modification de la résolution 14-09-842**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-842 modifiant, pour des fins de sécurité publique, l'adresse de deux propriétés sises sur la rue Louise-Josephpte;

CONSIDÉRANT que les numéros de lots des immeubles identifiés à ladite résolution ont été inversés;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter les correctifs nécessaires à la résolution 14-09-842;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le tableau présenté à la résolution 14-09-842 soit remplacé par le suivant :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 675 422	6329-51-9015	9, rue Louise-Josephpte	17, rue Louise-Josephpte
1 675 429	6329-51-7828	11, rue Louise-Josephpte	19, rue Louise-Josephpte

« ADOPTÉE »

14-12-1192 **Toponymie / Désignation et ajout à la liste officielle / Parc Ravel / Lot 4 421 976**

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner l'espace vert sis sur le lot 4 421 976 adjacent à la rue Ravel;

CONSIDÉRANT la Politique de désignation toponymique et odonymique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'espace vert sis sur le lot 4 421 976 adjacent à la rue Ravel soit nommé « parc Ravel » conformément à la Politique de désignation toponymique et odonymique;

QUE le nom « parc Ravel » soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

14-12-1193 Toponymie / Désignation et ajout à la liste officielle / Parc de Champagne / Lot 2 580 908

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner l'espace vert sis sur le lot 2 580 908 adjacent à la rue de Champagne;

CONSIDÉRANT la Politique de désignation toponymique et odonymique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'espace vert sis sur le lot 2 580 908 adjacent à la rue de Champagne soit nommé « parc de Champagne » conformément à la Politique de désignation toponymique et odonymique;

QUE le nom « parc de Champagne » soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

14-12-1194 PIIA / Rue Meloche / Camping Havre du Lac / Lots 1 546 779 et 1 547 133 / Zone H1-839 / CCU n° 13-09-156 / Abrogation de la résolution 13-10-1035

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-09-156 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 17 septembre 2013 à l'effet d'accepter un plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté par 9268-0353 Québec inc. pour un terrain de camping sis sur les lots 1 546 779 et 1 547 133 bénéficiant d'un droit acquis à l'usage;

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-1035 adoptée le 1^{er} octobre 2013 par le Conseil municipal acceptant la recommandation du CCU et le plan présenté;

CONSIDÉRANT que suite à un réexamen de la situation, il apparaît que le projet ne vise pas l'aménagement d'un terrain de camping, mais plutôt celui d'un parc de maisons mobiles;

CONSIDÉRANT que les droits acquis à l'usage d'un terrain de camping ne peuvent être étendus au point de permettre l'implantation d'un parc de maisons mobiles;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une opinion juridique, à l'égard de laquelle elle ne renonce pas à son privilège de confidentialité, confirmant cette interprétation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 13-10-1035 soit abrogée;

QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit informé que le projet d'aménagement d'un parc de maisons mobiles sur les lots 1 546 779 et 1 547 133 contrevient à la réglementation municipale.

« ADOPTÉE »

14-12-1195 Règlement hors cour / Réclamation / Chute d'une branche d'arbre / Avenue Rodolphe

CONSIDÉRANT la réclamation de Assurance Economical pour un montant de 3 849,29 \$ pour des dommages survenus à la suite de la chute d'une branche d'arbre sur l'avenue Rodolphe le 3 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 18 novembre 2014 de M. Jean St-Antoine, greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, à l'effet de régler hors cour la réclamation en assumant la totalité des dommages encourus;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser le montant total de la réclamation, soit 3 849,29 \$,
le tout conditionnellement à la signature, par la requérante, d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-12-1196 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1431-02 / Services municipaux /
Rue Henry-Ford / Modification de la clause de taxation**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 3 novembre 2014, le Règlement n° 1431-02
intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer la clause de taxation »

CONSIDÉRANT que le numéro du premier article dudit règlement a été omis;

CONSIDÉRANT également que le terme de l'emprunt, de 20 ans, a été omis à l'article
premier du Règlement n° 1431-02 modifiant l'article 4 du Règlement n° 1431, tel que
modifié par le Règlement n° 1431-01;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le
1^{er} décembre 2014 afin de corriger lesdites omissions;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1431-02 donné par le
greffier le 1^{er} décembre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-12-1197 Bail / Agence métropolitaine de transport / Stationnement temporaire /
Partie du lot 4 874 620 / Autorisation de signature**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à
intervenir avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour un stationnement
temporaire sis sur une partie du lot 4 874 620 ainsi que tout autre document requis pour
donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-12-1198 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 novembre 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du
14 novembre 2014 totalisant un montant de 3 590 415,35 \$.

14-12-1199 Assurances générales 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des
municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en
matière d'assurances générales;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 408 276 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1200 Procès-verbal de correction / Résolution 14-11-1149 / Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1149 adoptée par le Conseil le 17 novembre 2014 concernant le financement d'obligations;

CONSIDÉRANT le courriel du ministère des Finances du Québec daté du 24 novembre 2014 à l'effet qu'une erreur s'est glissée dans le nom de l'adjudicataire et qu'il convient de la corriger;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 24 novembre 2014 afin de corriger ladite erreur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 14-11-1149 donné par le greffier le 24 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-12-1201 Emprunt temporaire / Règlement n° 1605-01 / Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 21 novembre 2014, le Règlement d'emprunt n° 1605-01 modifiant le Règlement n° 1605 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel 21 200 000 \$, et ce, pour une dépense et un emprunt total de 55 800 000 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'AUTORISER le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 55 800 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

14-12-1202 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste / Greffière adjointe

CONSIDÉRANT la résolution 13-12-1288;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean St-Antoine, greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, en date du 24 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Mélissa Côté dans son poste de greffière adjointe, et ce, à compter du 9 décembre 2014;

QU'aux fins du calcul des vacances, la Ville reconnaisse le service continu de M^{me} Côté à compter du 20 décembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Côté.

« ADOPTÉE »

14-12-1203 Service des eaux / Départ à la retraite / Opérateur d'usine en traitement de l'eau potable / Abrogation de la résolution 14-10-948

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-948 acceptant le départ à la retraite de M. Richard Chevrier, opérateur d'usine en traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la période d'invalidité prolongée de M. Chevrier;

CONSIDÉRANT que cette invalidité entraîne le report de la date de départ à la retraite et qu'il y a lieu, dans les circonstances, d'abroger la résolution 14-10-948;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée la résolution 14-10-948.

« ADOPTÉE »

14-12-1204 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-949;

CONSIDÉRANT la prolongation de la période d'essai de M. Serge Asselin, journalier régulier saisonnier, afin qu'il puisse compléter sa démarche dans le but d'obtenir son permis de conduire classe 3 tel qu'exigé;

CONSIDÉRANT que M. Asselin a présenté une preuve de l'obtention de son permis de conduire classe 3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Serge Asselin dans son poste de journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 8 décembre 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Asselin.

« ADOPTÉE »

14-12-1205 Service de sécurité incendie / Démission / Lieutenant

CONSIDÉRANT la lettre de M. Michel Castonguay, lieutenant au sein du Service de sécurité incendie, en date du 16 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Michel Castonguay, lieutenant au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 31 octobre 2014;

QUE la Ville remercie M. Castonguay pour son dévouement et son implication au cours de ses 46 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

14-12-1206 Service des travaux publics / Nomination temporaire / Contremaître – Bâtiments et mécanique

CONSIDÉRANT la période d'absence temporaire du contremaître – Bâtiments et mécanique au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 19 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M^{me} Nancy Gervais, conseillère en ressources humaines, présentée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 25 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la nomination temporaire de M. Michel Denault au poste de contremaître – Bâtiments et mécanique, et ce, pour la période comprise entre le 17 novembre 2014 et le 19 décembre 2014, au plus tard;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période M. Denault bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 – échelon 3, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la Politique salariale RH1-VD-95 ainsi qu'à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1207 Service des finances et de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis taxation/perception

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 20 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M^{me} Diane Michelin, chef de division – Revenus du Service des finances et de la trésorerie, en date du 20 novembre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Andrée-Ann Desrochers au poste de commis taxation/perception au sein de la division – Revenus du Service des finances et de la trésorerie, au plus tôt à compter du 1^{er} décembre 2014, aux fins d'un entraînement à la tâche suivi du remplacement pour un congé de maternité et d'un congé parental, et ce, jusqu'à la date de retour au travail de la titulaire du poste, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 – échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2015.

« ADOPTÉE »

14-12-1208 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants de patinoire

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 17 novembre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{me} Noémie Lapierre et de MM. Steven Fortier et Samuel McRae aux postes étudiants de surveillants de patinoire au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 9 décembre 2014 et le 15 avril 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2015.

« ADOPTÉE »

14-12-1209 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Étudiant surveillant de patinoire

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 17 novembre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Antoine Lauzon au poste étudiant de surveillant de patinoire au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 6 décembre 2014 et le 15 avril 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2015.

« ADOPTÉE »

14-12-1210 Lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 / Heures rémunérées dans le cadre de certaines activités de formation / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 concernant les heures rémunérées dans le cadre de certaines activités de formation.

« ADOPTÉE »

14-12-1211 Lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 / Modification à la modalité de paiement du congé annuel en cas d'absence du salarié / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432 concernant la modification à la modalité de paiement du congé annuel en cas d'absence du salarié.

« ADOPTÉE »

14-12-1212 Direction générale / Contrat de travail / Directeur général / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-680 à l'égard de la nomination de M. Martin Houde au poste de directeur général;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir entre M. Martin Houde et la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-12-1213 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 9 septembre 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des cols bleus tenue le 9 septembre 2014 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-12-1214 Lettre d'entente n° 3 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Vaudreuil-Dorion / Changement du nombre d'équipes de pompiers aux casernes 11, 12 et 13 ainsi que les modifications aux modalités d'appels des équipes / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 3 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Vaudreuil-Dorion à l'égard du changement du nombre d'équipes de pompiers aux casernes 11, 12 et 13 ainsi que les modifications aux modalités d'appels des équipes.

« ADOPTÉE »

14-12-1215 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 17 septembre 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des cols blancs tenue le 17 septembre 2014 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-12-1216 Service des travaux publics / Ajustement salarial / Poste d'horticulteur

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la création du poste d'horticulteur en vertu de la résolution 14-10-1017;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster rétroactivement le taux horaire octroyé à M. Maxime Beaudoin et M^{me} Katryne Delisle, préposés à l'horticulture, compte tenu du contexte organisationnel et de la nature des responsabilités assumées, et ce, respectivement au cours des périodes du 19 juin 2013 au 27 septembre 2013 et du 8 septembre 2014 au 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 1 décembre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville consente à réviser le taux horaire octroyé à M. Maxime Beaudoin et M^{me} Katryne Delisle durant la période où ils ont assumé de plus grandes responsabilités propres au poste d'horticulteur;

QUE le salaire de M. Beaudoin, pour la période comprise entre le 19 juin 2013 et le 27 septembre 2013, soit établi à la classe 9 – échelon 5 de l'échelle salariale 2013, selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur des employés cols bleus;

QUE le salaire de M^{me} Delisle, pour la période comprise entre le 8 septembre 2014 et le 8 décembre 2014, soit établi à la classe 9 – échelon 5 de l'échelle salariale 2014, selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur des employés cols bleus;

ET QUE les sommes dues, telles que déterminées dans la recommandation de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, soient versées avant le 31 décembre 2014 à M. Beaudoin et M^{me} Delisle;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1217 Service des travaux publics / Attribution de poste / Horticultrice

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 27 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste régulier à temps complet d'horticultrice au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs au sein du Service des travaux publics à M^{me} Katryne Delisle, et ce, à compter du 9 décembre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 9, échelon 5 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Delisle devra compléter une période de familiarisation de trois mois prenant fin le 9 mars 2015, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Delisle;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1218 Renouvellement / Contrat de soutien aux logiciels et progiciels pour l'année 2015 / Acceo Solutions inc.

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de soutien aux logiciels et progiciels de Acceo Solutions inc. utilisés par le Service des finances et de la trésorerie et le Service des loisirs et de la vie communautaire doit être renouvelé pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement des contrats de soutien aux logiciels et progiciels et ses annexes soumis par Acceo Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, et ce, au coût de 14 880,82 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1219 Appel de projets en médiation culturelle 2014 / Dernière tranche d'activités culturelles

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT que tous les projets recommandés par le Comité consultatif de la culture ont été ou seront réalisés d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Ville en matière de médiation culturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-14-08-461 du Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 28 août 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'activité en médiation culturelle réalisée par l'artiste Philippe Corriveau avec le CSSS de Vaudreuil-Soulanges et autorise, à cet effet, une dépense de 2 139 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1220 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Frais d'inscription 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville offrant une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion une somme de 1 221 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1221 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale d'athlétisme au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que plusieurs athlètes amateurs des écoles primaires de la région ainsi que des athlètes régionaux pratiquant l'athlétisme participeront à cette compétition;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité loisirs et vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la compétition régionale d'athlétisme qui sera tenue le 31 janvier 2015 au Centre multisports.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1222 Les repas partagés de Vaudreuil-Dorion / 20^e anniversaire / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Les repas partagés de Vaudreuil-Dorion dans le cadre des célébrations entourant le 20^e anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT que près de 200 personnes participeront au repas anniversaire organisé pour souligner l'événement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité loisirs et vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à l'organisme Les repas partagés de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la tenue de son repas anniversaire le 5 février 2015 organisé dans le cadre des célébrations entourant le 20^e anniversaire de sa fondation.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1223 Club de gymnastique Gymini / Compétition provinciale / Aide financière

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini sera l'hôte de la 3^e sélection provinciale de la Fédération de gymnastique du Québec les 20, 21 et 22 février 2015;

CONSIDÉRANT que plus de 300 athlètes participeront à cette compétition;

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière et de soutien logistique formulées par le Club de gymnastique Gymini;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité loisirs et vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 3 000 \$ soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière dans le cadre de la tenue de la 3^e sélection provinciale de la Fédération de gymnastique du Québec les 20, 21 et 22 février 2015 au Centre multisports;

ET QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire assure le support logistique nécessaire au bon déroulement de l'événement.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1224 Club de triathlon Tri-O-Lacs / Frais d'inscription 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville offrant une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de triathlon Tri-O-Lacs a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de triathlon Tri-O-Lacs une somme maximale de 1 137,20 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1225 Bail / Club de soccer FC Trois-Lacs / Édifice « Le 190 Saint-Charles »

CONSIDÉRANT la demande d'occupation d'un local au 190, avenue Saint-Charles, par le Club de soccer FC Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables citées au procès-verbal de la réunion du Comité loisirs et vie communautaire tenue le 2 juillet 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire en date du 27 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec Club de soccer FC Trois-Lacs pour le local n° 201, d'une superficie approximative de 768 pieds carrés, situé au 190, avenue Saint-Charles, pour une durée de trois ans avec option de renouvellement pour la Ville une année à la fois, et ce, pour un loyer mensuel de 448 \$, taxes applicables non comprises, débutant le 1^{er} janvier 2015.

« ADOPTÉE »

14-12-1226 Bail / Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges / Édifice « Le 190 Saint-Charles »

CONSIDÉRANT la demande d'occupation de locaux au 190, avenue Saint-Charles, par l'organisme Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables citées au procès-verbal de la réunion du Comité loisirs et vie communautaire tenue le 2 juillet 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire en date du 27 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec l'organisme Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges pour les locaux n^{os} 101 et 105, d'une superficie totale approximative de 918 pieds carrés, situés au 190, avenue Saint-Charles, pour une durée de trois ans avec option de renouvellement pour la Ville, et ce, pour un loyer mensuel de 535,50 \$, taxes applicables non comprises, débutant le 1^{er} novembre 2014 et renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année.

« ADOPTÉE »

14-12-1227 Circulation / Levée de la limite de stationnement / Rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT que la vocation de la rue Saint-Michel a changé depuis les modifications à la circulation implantées par la Ville, notamment le sens unique sur le chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'une demande à l'effet de lever les limites de stationnement sur la rue Saint-Michel, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Joséphine, a été transmise par une propriétaire résidant sur la rue Saint-Michel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit levée la limite de stationnement sur la rue Saint-Michel, du côté sud, le long du lot 1 675 451;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à la modification de la signalisation et d'en informer, le cas échéant, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1228 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue René-Lévesque

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue René-Lévesque, en direction nord, à l'intersection de la rue Daniel-Johnson;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue René-Lévesque, en direction nord, à l'intersection de la rue Daniel-Johnson;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1229 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Sylvio-Mantha

CONSIDÉRANT le manque de visibilité lorsque des véhicules sont stationnés dans les deux courbes de la rue Sylvio-Mantha;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans les deux courbes intérieures de la rue Sylvio-Mantha sur une distance de 30 mètres;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1230 Procès-verbal de correction / Résolution 14-11-1157 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-42 / Fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1157 adoptée par le Conseil le 17 novembre 2014 concernant l'adjudication de contrat pour la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'année d'adjudication du contrat apparaissant à ladite résolution est inexacte suivant l'article 13 du devis d'appel d'offres n° 401-110-14-42;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger une résolution affectée d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 26 novembre 2014 afin de corriger ladite erreur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 14-11-1157 donné par la greffière adjointe le 26 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-12-1231 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-42 / Fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence adjudgé par la résolution 14-11-1157, laquelle résolution a été corrigée par le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 26 novembre 2014, était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-14-42 adjudgé à Distribution Richard Léger, 1050, chemin Saint-Thomas, Rigaud (Québec), J0P 1P0, pour la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-12-1232 Circulation / Ajout d'une voie de circulation / Avenue Ranger

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'une voie de circulation sur l'avenue Ranger, en direction nord, ainsi que le marquage d'une zone hachurée au sol;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le plan de marquage soumis pour l'avenue Ranger entre le boulevard Harwood et la rue Chicoine;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur l'avenue Ranger, du côté est, entre le boulevard Harwood et la limite sud du lot 1 545 619 afin de permettre l'implantation d'une troisième voie de circulation;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1233 Assurance chantier temporaire / Station d'épuration / Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée de la nécessité de prendre une assurance chantier pour le projet d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration au moment du début des travaux à la fin du mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de prendre de façon temporaire une assurance chantier afin de ne pas retarder les travaux;

CONSIDÉRANT que le montant total de la dépense pour cette assurance chantier dépasse le montant maximal permis par le Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et qu'il y a lieu de le faire ratifier par le Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture de Groupe Ultima inc. pour l'assurance chantier temporaire de la station d'épuration, et ce, pour un montant de 28 099 \$, incluant la taxe applicable;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1234 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1168 retenant la soumission de Renaud Assurances et gestion de risques pour l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer certains documents pour donner plein effet à ladite résolution et qu'il y a lieu également de désigner une personne à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la résolution 14-11-1168.

« ADOPTÉE »

14-12-1235 Assurance / MMQ / Bâtiment de la station d'épuration / Autorisation de retrait de couverture

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1168 accordant à Renaud Assurances et gestion de risques un contrat d'assurance chantier pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit la couverture du bâtiment existant, mais non des équipements d'épuration des eaux qu'il contient;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de retirer du contrat d'assurance conclu entre la Ville et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) la couverture dudit bâtiment;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin de requérir, auprès de la MMQ, le retrait de couverture du bâtiment sis au 2565, chemin Paul-Gérin-Lajoie, et ce, jusqu'à l'acceptation provisoire de l'ensemble des travaux.

« ADOPTÉE »

14-12-1236 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-34 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation du stationnement municipal de l'avenue de la Fabrique – appel d'offres n° 401-110-14-34 » totalisant un montant de 1 283,70 \$, taxes applicables non comprises;

QUE ces ordres de changement soient financés par le fonds de stationnement.

« ADOPTÉE »

14-12-1237 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Mozart – appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 » totalisant un crédit de 600 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

14-12-1238 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes / Règlement n° 1691

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement d'une partie du boulevard de la Gare et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 » totalisant un montant de 784,41 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1691.

« ADOPTÉE »

14-12-1239 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias / Règlement n° 1674

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias – appel d'offres n° 401-110-14-R1674.2 » totalisant un montant de 3 672,16 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1674.

« ADOPTÉE »

14-12-1240 Ordres de changement n°s 1, 2 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1675.2 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley / Règlement n° 1675

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1, 2 et 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley – appel d'offres n° 401-110-14-R1675.2 » totalisant un montant de 4 324,08 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1675.

« ADOPTÉE »

**14-12-1241 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-12-25 /
Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près
du 140, rue Bellerive**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive – appel d'offres n° 401-110-12-25 » totalisant un montant de 2 327,60 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-12-1242 PIIA / 600, avenue Saint-Charles / Rénovation des façades / Lot 2 824 929 /
Zone C2-306 / CCU n° 14-10-160**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-160 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 600, avenue Saint-Charles, le projet de rénovation des façades du bâtiment principal tel que proposé aux plans de rénovation intitulés « Petro Refresh 2014 – n° location 13080 » préparés en date du 11 septembre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-12-1243 PIIA / 600, avenue Saint-Charles / Remplacement des enseignes /
Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n° 14-10-161**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-161 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 600, avenue Saint-Charles, les quatre enseignes à plat aux murs latéraux gauche et droit, le tout tel que prévu au dessin 0012823m1 préparé par Enseignes Transworld en date du 2 octobre 2014, et ce, conditionnellement à l'obtention de la dérogation mineure pour les enseignes non conformes faisant l'objet de la recommandation n° 14-10-162.

« ADOPTÉE »

14-12-1244 Dérogation mineure / 600, avenue Saint-Charles / Enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n° 14-10-162

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Suncor Energy Products Partnership;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-162 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1108 et 14-11-1171 reportant l'étude de la présente demande;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 novembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 600, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 600, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une deuxième enseigne à plat au mur de la façade principale et deux enseignes à plat au mur de la façade secondaire, et ce, en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une seule enseigne à plat au mur principal.

« ADOPTÉE »

14-12-1245 Dérogation mineure / 450, rue Pilon / Piscine hors terre / Lot 2 437 439 / Zone H1-232 / CCU n° 14-04-56 / Abrogation de la résolution 14-05-487

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Stéphane Séguin visant à autoriser une piscine hors terre située à 0,58 mètre d'un bâtiment accessoire en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 1 mètre;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-04-56 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 avril 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-487 refusant ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et le requérant afin d'établir les conditions favorisant l'acceptation de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le requérant s'engage à remplacer les deux fenêtres du bâtiment accessoire adjacent à la piscine par des fenêtres fixes;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 novembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 450, rue Pilon;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 450, rue Pilon, afin d'autoriser une piscine hors terre située à 0,58 mètre d'un bâtiment accessoire en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 1 mètre, et ce, conditionnellement à ce que les deux fenêtres du bâtiment accessoire adjacent à la piscine soient remplacées par des fenêtres fixes;

ET QUE soit abrogée la résolution 14-05-487.

« ADOPTÉE »

**14-12-1246 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats /
Sièges impairs / Janvier 2015 à décembre 2016 / Démission d'un membre /
Modification de la résolution 14-11-1117**

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1117 reconduisant les mandats des membres des sièges impairs du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la démission de M. Ivan Besner à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 5 reçue le 17 novembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier la résolution 14-11-1117;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Ivan Besner à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 5, et ce, à compter de la fin de son présent mandat;

QUE soit modifiée la résolution 14-11-1117 en y retirant la référence à la reconduction du mandat de M. Besner pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

« ADOPTÉE »

14-12-1247 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 18 novembre 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-12-1248 PIIA / 127, rue Dumont / Rénovation des façades extérieures /
Proposition de nouveaux matériaux et couleurs / Rénovation intérieure /
Lot 1 545 929 / Zone C2-707 / CCU n° 14-11-174**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-174 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 127, rue Dumont, le projet de rénovation des façades extérieures, le tout tel que présenté par Les conceptions Yves Bergeron inc. dans son document intitulé « Carré Harwood », et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les images dans les fenêtres du troisième étage devront être retirées et remplacées par des fausses fenêtres opaques;
- l'enseigne « CARRÉ HARWOOD » qui identifie le bâtiment sur la façade de la rue Dumont devra être retirée;

- les appareils mécaniques au toit devront être plus bas que le parapet afin de ne pas être visibles des voies publiques, sinon ils devront être dissimulés par un écran;
- les enseignes d'identification sous forme de logo sur les façades du boulevard Harwood et de la rue de la Fabrique sont acceptées, mais les enseignes commerciales devront être analysées lors d'une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

14-12-1249 PIIA / 3052, boulevard de la Gare / Aménagement d'une terrasse pour restaurant / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-11-175

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-175 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3052, boulevard de la Gare, le projet d'aménagement d'une terrasse, le tout tel que proposé au plan révision n° 2 intitulé « Émis pour permis », pages A1 et A3, préparé le 21 octobre 2014 par Stavrou Group inc., et ce, sous réserve cependant de la condition suivante :

- que le plan d'aménagement paysager préparé en date du 13 novembre 2014 soit révisé pour ajouter des vivaces et/ou arbustes à petit déploiement dans une proportion minimale de 50 %.

« ADOPTÉE »

14-12-1250 PIIA / 3052, boulevard de la Gare / Modification des couleurs extérieures / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-11-176

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-176 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3052, boulevard de la Gare, le projet de modification des couleurs extérieures, le tout tel que proposé au document préparé par Stavrou Group inc., en date du 13 novembre 2014, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les trois façades de couleur bleue du local doivent être peintes de couleur terracotta (Pantone couleur n° 27);
- les deux auvents doivent être remplacés par des auvents de couleur noire.

« ADOPTÉE »

14-12-1251 PIIA / 3052, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes sur mur / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-11-177

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-177 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3052, boulevard de la Gare, les nouvelles enseignes au mur, le tout tel que proposé au document préparé par Enseignes Califormeon, et ce, conditionnellement toutefois à l'obtention d'une dérogation mineure pour autoriser l'enseigne sur le mur arrière.

« ADOPTÉE »

14-12-1252 Dérogation mineure / 3052, boulevard de la Gare / Enseigne à plat sur mur arrière / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-11-178

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Senor Moustache;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-178 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 novembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3052, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3052, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une enseigne à plat sur le mur arrière du bâtiment, et ce, en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

14-12-1253 PIIA / 125, avenue Saint-Charles / Rénovation des façades / Lot 1 546 386 / Zone C2-531 / CCU n° 14-11-179

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-179 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 125, avenue Saint-Charles, le projet de rénovation des façades et les couleurs suggérées, le tout tel que montré au document projet n° 14.71 préparé par M. Martin Lefebvre, architecte, en date du 22 octobre 2014, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que le mur sud-est, qui est présentement blanc, soit repeint avec les mêmes couleurs proposées pour l'ensemble du projet;
- que le conduit de ventilation sur le mur arrière soit peint de la même couleur que la toiture;
- que le plancher de la terrasse soit en bois;
- que les boîtes à fleurs s'intègrent au plancher de bois de la terrasse pour ainsi dissimuler les bases de béton qui les soutiennent.

« ADOPTÉE »

14-12-1254 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Rue Joseph-Carrier / Usages commerce de gros et entreposage / Lot 3 401 837 / Zone I1-131 / CCU n° 14-11-180

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 présentée par F. Bacon Industriel inc. visant l'ajout des usages « commerce de gros de graisse et huiles lubrifiantes (5112) » et « entreposage (47) » dans la zone I1-131;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-180 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

14-12-1255 PIIA / Boulevard de la Gare / Modification du projet intégré (groupes C et D) / Lots 4 847 495 et 5 220 947 / Zone H3-358 / CCU n° 14-11-181

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-181 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard du projet résidentiel « Les Condos de la Gare » (groupes C et D) sis sur le boulevard de la Gare, le nouveau plan de site, version 2, projet 6441401 préparé par Groupe BC2 en date du 18 novembre 2014 ainsi que le rapport intitulé « Projet résidentiel de la Gare » préparé par M^{me} Bianca Lavoie de Groupe BC2 en date du 26 septembre 2014, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les neuf cases de stationnement situées sur le lot voisin 4 847 754 devront faire l'objet d'une servitude notariée dans laquelle la Ville sera désignée comme intervenante afin d'en garantir le maintien;
- un nouveau plan de gestion des eaux pluviales devra être déposé pour approbation;
- la localisation ainsi que le nombre de contenants semi-enfouis devront faire l'objet d'une approbation par la division - Environnement;
- un nouveau plan d'aménagement paysager devra être déposé pour la cour intérieure située entre les bâtiments n^{os} 4, 5, 6 et 7 ainsi que celle entre les bâtiments n^{os} 8, 9, 10 et 11;

- l'aménagement paysager longeant le boulevard de la Gare devra être conforme au plan préparé en date du 17 octobre 2011 par M^{me} Catherine Rioux, architecte paysagiste de la compagnie Projet Paysage inc.;
- une étude de pollution sonore ainsi qu'un document descriptif des mesures et ouvrages de mitigation envisagés devront être déposés, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction;
- ajouter un espace de stationnement pour les personnes à mobilité réduite près du bâtiment n° 12;
- l'ajout de conifères arbustifs, tel que le Taxis Media « Hicksil », au coin avant gauche du bâtiment n° 10 pour une longueur maximale de 4 mètres afin de minimiser l'impact visuel de la porte de garage;
- l'ajout de conifères arbustifs, tel que le Taxis Media « Hicksil », au coin arrière droit du bâtiment n° 12 afin de minimiser l'impact visuel de la porte de garage du bâtiment n° 10.

« ADOPTÉE »

14-12-1256 PIIA / Boulevard de la Gare / Modification de l'architecture du projet résidentiel « Les Condos de la Gare » / Lots 4 847 495 et 5 220 947 / Zone H3-358 / CCU n° 14-11-182

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-182 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard du projet résidentiel « Les Condos de la Gare » sis sur le boulevard de la Gare, la nouvelle architecture des bâtiments multifamiliaux avec garages souterrains, le tout tel que montré aux figures n^{os} 5 à 10 du document soumis lors de la proposition initiale pour la demande de modification de zonage à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2014 et accepte également la proposition du requérant telle que montrée à la figure 2 du plan de site du document daté du 29 octobre 2014 portant le numéro de projet 7451401.

« ADOPTÉE »

14-12-1257 PIIA / 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Rénovation de la façade / Lot 4 335 829 / Zone C3-302 / CCU n° 14-11-183

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-183 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
 ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de rénovation de la façade, le tout tel que montré au document préparé par le Groupe BC2, projet n° 3271443, version 02-01 datée du 15 octobre 2014, et ce, conditionnellement à ce que les deux portes de réception du quai de chargement soient de la même couleur.

« ADOPTÉE »

14-12-1258 PIIA / 493, boulevard Harwood, local 120 / Installation d'une enseigne / Lot 1 544 687 / Zone C3-732 / CCU n° 14-11-184

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-184 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 493, boulevard Harwood, local 120, l'installation d'une enseigne extérieure à plat sur le mur de la façade principale, le tout tel que présenté dans la demande de permis effectuée par M. Yves Prévost.

« ADOPTÉE »

14-12-1259 PIIA / 132, route De Lotbinière / Installation d'une enseigne / Lot 1 545 780 / Zone C2-721 / CCU n° 14-11-185

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-185 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 132, route De Lotbinière, l'installation d'une enseigne extérieure à plat sur le mur de la façade principale, le tout tel que présenté dans la demande de permis effectuée par M. Francis Bernier, et ce, conditionnellement à ce que l'enseigne au-dessus des portes de garage soit retirée avant l'émission du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

14-12-1260 Dérogation mineure / 2685, rue des Amaryllis / Ouvertures dans un mur latéral résidentiel / Lot 3 634 680 / Zone H1-431 / CCU n° 14-11-186

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. David La Barre;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 novembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2685, rue des Amaryllis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2685, rue des Amaryllis, afin d'autoriser des ouvertures dans un mur latéral résidentiel situé à 1,16 mètre de la ligne latérale de propriété en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-431 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1,50 mètre, et ce, conditionnellement à ce que les deux fenêtres existantes soient remplacées par des fenêtres fixes et givrées.

« ADOPTÉE »

14-12-1261 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Enseignes directionnelles / Lot 5 034 493 / Zone I1-207 / CCU n° 14-11-187

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Les Emballages Winpak Heat Seal Packaging inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-11-187 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 novembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes directionnelles :

- d'une hauteur de 3,05 mètres en dérogation à l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une hauteur maximale de 1,50 mètre;
- d'une superficie de 3,90 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 0,50 mètre carré;

et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les deux enseignes directionnelles existantes soient enlevées;
- qu'il n'y ait pas d'autres enseignes sur poteau pour identifier l'entreprise;
- l'obtention d'une autorisation de Trans Canada Pipeline pour implanter les enseignes dans leur servitude;

QUE soit toutefois refusée une dérogation mineure visant à autoriser l'installation de deux enseignes directionnelles implantées à 0,91 mètre de la limite d'emprise de la voie publique en dérogation à l'article 2.2.20.5.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance d'au moins un mètre.

« ADOPTÉE »

14-12-1262 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Cession de terrains pour fins de parcs et espaces naturels

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le 17 février 2014 le règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 1270-47, incluant le plan d'aménagement des rues n° 121-19053-00 conçu par la firme WSP Canada inc. en date du 13 février 2014, pour redéfinir le plan particulier d'urbanisme (PPU) en vigueur sur les lots visés par le projet de développement résidentiel Ravin Boisé;

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-279 résumant les engagements de la Ville à devenir propriétaire des zones humides et milieux naturels adjacents dans le but de les protéger selon les volontés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que ce projet résidentiel nécessitera à court et moyen termes de lotir les rues, parcs, lots constructibles, espaces naturels et les milieux humides, le tout dans le but de finaliser une entente de cession de terrains en guise de 10 % pour fins de parcs et espaces naturels;

CONSIDÉRANT le plan directeur sur les parcs et espaces naturels préparé et déposé par le Groupe BC2 en novembre 2014;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « Estimations des superficies – 10 % de parc » déposé par le Groupe BC2 en date du 27 novembre 2014 montrant les superficies de parcs et de sentiers piétonniers, de parcs de conservation (milieux humides) et d'espaces naturels à céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion en guise de 10 % pour fins de parcs et espaces naturels en faveur du développement dudit projet de développement résidentiel Ravin Boisé (phases I-II-III);

CONSIDÉRANT que le projet de développement résidentiel Ravin Boisé deviendra le premier projet domiciliaire de style nature dans la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte, en guise de 10 % pour fins de parcs et espaces naturels du projet de développement résidentiel Ravin Boisé, les superficies approximatives suivantes :

- parcs, parcs linéaires et liens piétonniers : 29 623 mètres carrés;
- parcs de conservation (milieux humides et adjacents) : 251 414 mètres carrés;
- espaces naturels : 211 008 mètres carrés;

le tout pour un total de 492 045 mètres carrés;

QUE cette cession en parcs et espaces naturels représenterait près de 51,4 % du territoire total à développer (phases I-II-III et lot sud projeté 5 622 711) dont la superficie est de 957 414 mètres carrés;

QUE les coûts reliés à ladite cession soient en totalité défrayés par le promoteur, le tout dès la première phase du projet et selon les modalités du protocole d'entente à être signé par les deux parties.

« ADOPTÉE »

14-12-1263 Prix Hubert-Reeves / Lauréats 2014

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite souligner les réalisations ou initiatives à caractère environnemental de ses citoyens, organismes et commerces;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé par la Division environnement et l'étude des candidatures reçues dans chacune des catégories selon les modalités du programme par le Comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie une bourse de 1 000 \$ aux lauréats de chacune des catégories identifiées ci-dessous pour leur projet présenté dans le cadre du prix Hubert-Reeves, édition 2014 :

- *implication citoyenne* : M^{me} Jasmine Sharma pour son projet de *surcyclage*;
- *implication communautaire* : Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion et Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion (participation conjointe) pour leur projet *Troc et échange*;
- *entreprise* : M^{me} Tina Marais Struthers, travailleuse autonome, pour son projet *La planète en mouvement*;

QUE des félicitations soient adressées à tous les participants;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-12-1264 Adoption / Règlement n° 1273-07 / Lotissement / Modification / Opérations cadastrales / Exclusions / Paiement et cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 novembre 2014 un projet de règlement portant le n° 1273-07 modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 décembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1273-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1273-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier les opérations cadastrales exclues du paiement et de la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels ».

« ADOPTÉE »

14-12-1265 Avis de motion / Règlement n° 1586-02 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles.

14-12-1266 Avis de motion / Règlement n° 1697 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2015

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2015.

14-12-1267 Avis de motion / Règlement n° 1698 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2015

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2015.

14-12-1268 Adoption de projet / Règlement n° 1275-220 / Voie de circulation sous forme de ponceau / Zone inondable / Lot 2 437 662 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et le chemin Dumberry

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-220 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de prévoir, à l'égard du lot 2 437 662, une dérogation afin de permettre une voie de circulation sous forme de ponceau dans une zone d'inondation »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 janvier 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1269 Avis de motion / Règlement n° 1275-220 / Voie de circulation sous forme de ponceau / Zone inondable / Lot 2 437 662 / Secteur de l'avenue Saint-Charles entre la sortie 35 de l'autoroute 40 et le chemin Dumberry

Le conseiller M. Renald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de prévoir, à l'égard du lot 2 437 662, une dérogation afin de permettre une voie de circulation sous forme de ponceau dans une zone d'inondation.

14-12-1270 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-221 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'établir des normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans la zone H3-358 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 janvier 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1271 Avis de motion / Règlement n° 1275-221 / Normes de stationnement à l'intérieur des édifices / Zone H3-358 / Secteur du boulevard de la Gare entre les rues Boileau et Forbes

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'établir des normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans la zone H3-358.

14-12-1272 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-222 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés pour la zone P2-350 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 janvier 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-12-1273 Avis de motion / Règlement n° 1275-222 / Modification / Usages autorisés / Zone P2-350 / Secteur de l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue Jeannotte

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés pour la zone P2-350.

14-12-1274 Avis de motion / Règlement n° 1271-02 / Comité consultatif d'urbanisme / Modification / Article 7 / Remplacement des membres

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 de manière à modifier l'article 7 concernant le remplacement des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

14-12-1275 Autorisations de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes accordées par la direction générale :

- Mise en place d'une bannière annonçant la campagne Opération Nez rouge 2014 ainsi que l'affichage sur les panneaux électroniques de la Ville;
- Tenue du Marché de Noël de la Maison Trestler les 15 et 16 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-12-1276 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-12-1277 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-12-1278 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 21 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe